

# Grade de Licence au Bachelor ou une dérégulation supplémentaire de l'Enseignement Supérieur

Dans une interview donnée au Figaro le 29 janvier dernier, la ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal affirme que les diplômés de **Bachelors** (diplôme d'établissement bac+3) **pourront prétendre au grade universitaire de Licence**. Donner un grade universitaire à ces diplômés augmentera la mise en concurrence des formations entre elles et accentuera la mise sous pression des licences et des universités.

Ces dernières années les Grandes Écoles ont développé des diplômes bac +3 **dont le contenu n'est pas cadré par l'État et aux frais d'inscription de plusieurs milliers d'euros**. Ces formations concurrencent directement les Licences, DUT et classes préparatoires. L'Etat a donné des visas à certaines d'entre elles sous prétexte de garantir leur niveau.

Frédérique Vidal continue cette logique en accordant le grade de licence à certains Bachelors. **Il y aura deux types de Bachelor**: ceux qui auront un grade de Licence et les autres. La ministre justifie cette décision au nom de la clarification de l'offre de formation alors que la mesure produira l'effet inverse.

Existeront ainsi des diplômés nationaux de licence donnant le grade de licence, des Bachelors diplômés d'établissements donnant le grade de licence attribué par l'État, et des Bachelors sans aucune reconnaissance. Par ailleurs les réforme des DUT et Licences Professionnelles va créer des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) donnant aussi le droit au grade de licence. L'ensemble du premier cycle universitaire en perdra toute lisibilité.

En pratique, certains Bachelors ne donneront pas le droit de poursuivre en Master, puisqu'il ne seront pas reconnus par l'Etat, d'autres donneront le droit (au moins) de candidater - la sélection étant de mise depuis 2017. Cependant les Bachelors reconnus ne donneront pas le droit à une saisine rectorale en cas de refus d'admission dans les masters contrairement au Diplôme National de Licence.

**La mesure n'apporte que confusion** entre les différents types de diplômés.

De plus, ce sera la Commission des Titres d'Ingénieur qui attribuera le grade de licence pour les écoles d'ingénieur, la Commission d'évaluation des formations et diplômés de gestion pour les écoles de gestion et l'HCERES pour les autres écoles (notamment les IEP) et universités. **Cette dispersion** entre différentes instances **met à mal le principe de critère commun d'attribution**. Une contestation se manifeste contre ces instances. L'exemple typique est l'HCERES où plus de 13000 enseignant-e-s-chercheur-e-s ont déposé des dossiers de candidature à la présidence pour protester contre les évaluations de ce conseil.

Par conséquent nous nous opposons à cette reconnaissance des Bachelors et réaffirmons notre attachement à des formations **entièrement universitaires, cadrées nationalement, gratuites et accessibles à toutes et tous**.

Nous demandons le retrait de la reconnaissance des Bachelors par l'État.

**Fédération Solidaires étudiant-e-s**

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

[contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)

